

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du mercredi 17 février 2016**

L'an deux mil seize, le dix sept février, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance, régulièrement convoqué en date du 10 février 2016.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 22 décembre 2015
2. Travaux sylvicoles 2016
3. Montant de la taxe affouagère 2016.
4. Vente de bois de chauffage à M. Romuald LANG, Président de l'ACCA
5. Echange de parcelles
6. Approbation des statuts du syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire
7. Autorisation d'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget communal 2016
8. Fiscalité 2016
9. Subventions et cotisations 2016
10. Devis de location logiciel BRIQUE
11. Devis de sauvegarde informatique externalisée
12. Mise à jour poste de travail informatique
13. Contrat internet et téléphone
14. Devis pour la fourniture et la pose de blocs de secours
15. Projet de travaux d'isolation des logements communaux
16. Adhésion de la commune au dispositif de collecte du syndicat départemental d'électricité
17. Projet d'assainissement communal. Deuxième réalisation de la mesure des eaux claires parasites.
18. Demande d'intégration à des commissions communales
19. Questions diverses

Présents : Jean-Jacques TAVERNIER, Nicole BARTH, Pascal GEORGE, Jean-Paul HILAIRE, Claudine MAURY, Fabienne PICHANCOURT, Michel ROUSSEL, Alain TISSERANT.

Absents excusés: Bénédicte GEORGE et Domenico LUZI qui a donné procuration à Pascal GEORGE

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL

1). Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2015

Aucune observation n'étant formulée quant au PV de la séance du 22.12.2015, celui-ci est approuvé.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

2). Travaux sylvicoles et de maintenance année 2016

Le maire présente le programme d'actions préconisé par l'ONF, pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Il précise que le montant prévu des travaux sylvicoles s'élève à 5 800.00 € HT d'une part et le montant des travaux de maintenance à 2 650.00 € HT d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** de réaliser les travaux sylvicoles s'élevant à 5 800.00 € HT

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

- **décide** de réaliser les travaux de maintenance s'élevant à 2 650.00 € HT

Adopté par 4 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 « abstentions »,

3). Montant de la taxe affouagère 2016

Suite à l'attribution des affouages aux habitants, M. le Maire propose de fixer le prix de l'affouage 2016 à 65,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **fixe** le prix de l'affouage 2016 à 65,00 € (soixante cinq euro).

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

4). Vente de bois de chauffage à M. Romuald LANG, Président de l'ACCA

Le maire donne connaissance d'un courrier de M. Romuald LANG, Président de l'ACCA, par lequel ce dernier souhaite obtenir du bois de chauffage pour chauffer la « baraque » de chasse de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **décide** d'attribuer deux chablis (situés sur les parcelles n°25 et n°32) à M.LANG à raison de 8.00 € le stère.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

5). Echange de parcelles

Le maire explique qu'une place de stockage de grumes est à créer pour y recevoir les produits des coupes « du Bois Juré ». Dans ce contexte, il propose soit:

~D'échanger, à surface égale (519 m²) l'extrémité EST de la parcelle A221 appartenant à M. François ROUSSEL contre les parcelles AA161 et AA72, appartenant à la commune et de demander à M. François ROUSSEL de prendre en charge tous les frais administratifs y afférents.

~De définir une zone sur la parcelle 31 ou 32 de la forêt communale en cas de refus de

M. François ROUSSEL de prendre en charge tous les frais administratifs de l'échange évoqué auparavant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **accepte** les propositions du Maire et l'autorise à finaliser celle qui sera retenue.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

6). Approbation des statuts du syndicat d'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire

Le maire rappelle les termes de la délibération du 28/02/2015, par laquelle la commune a adhéré au syndicat d'étude d'un pôle scolaire et périscolaire.

Il donne ensuite connaissance des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **approuve** les statuts du syndicat du pôle scolaire et périscolaire

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

7). Autorisation d'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget communal 2016

Le maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il ajoute que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il explique qu'il convient d'engager des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget communal 2016 pour un montant de 1500.00 € au chapitre 21 Immobilisations corporelles.

Il précise que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget communal 2016, pour un montant de 1 500.00 €, au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

8) Fiscalité 2016

A ce jour les données réactualisées concernant les bases d'imposition 2016 ne sont pas parvenues. Il n'est donc pas possible d'analyser la recette attendue pour le calcul des 3 taxes directes locales. En conséquence, cette question sera examinée au cours d'une séance ultérieure.

9) Subventions et cotisations 2016

Le maire donne connaissance des courriers relatifs aux demandes de subventions au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **Accepte** le versement des subventions et cotisations ainsi qu'il suit :

-PAR HAND 54	80,00 €
-C.I.E.L. : Familles Rurales Intercommunales	100,00 €
-A.E.I.M.	80,00 €
-L'Amicale des Donneurs de Sang	50,00 €
-Radio Déclic	50,00 €
-Entente Sud 54	100,00 €-
-Association des paralysés de France	20,00 €
-ADM 54	1240,00 €

- **Décide de surseoir** aux demandes formulées par l'association « -LES FLECHES ROYALES » et le « FOYER RURAL »

- **Décide de ne pas donner suite** aux demandes suivantes :

- AMRF - COFOR 54 - Fondation du Patrimoine

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention

10). Devis de location logiciel BRIQUE

Le maire donne lecture d'un courrier de l'ADM 54 relatif à la proposition informatique concernant le logiciel BRIQUE pour une cotisation annuelle de 190.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **accepte** cette proposition informatique dont la cotisation annuelle se monte à 190.00 € TTC

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

11) Devis de sauvegarde informatique externalisée

Le maire fait état de la nécessité de sauvegarder les données informatiques communales.

Il propose un devis pour une solution de sauvegarde externalisée s'établissant ainsi :

Installation de la sauvegarde à 150.00€ HT.

Tarif mensuel de sauvegarde 7.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **accepte** cette proposition de sauvegarde informatique ainsi que son devis

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

12) Mise à jour poste de travail informatique

Le maire informe qu'il y a lieu de renouveler la station professionnelle de travail du secrétariat, compte tenu de l'évolution des technologies.

Il fait part du devis établi par SAM INFORMATIQUE pour un montant de 1323.78 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** la mise à jour du poste de travail informatique .

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

13) Contrat internet et téléphone

Le maire fait état du montant actuel de l'abonnement mensuel internet et téléphone s'élevant à 117.86€ TTC

Il fait part des propositions commerciales aménagées établies par ORANGE pour un montant de 52.80 € TTC et par SAM INFORMATIQUE pour un montant de 54.00 € TTC par mois (frais de mise en service non compris s'élevant à 270.00 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **opte** pour la proposition commerciale établie par ORANGE .

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

14) Devis pour la fourniture et la pose de blocs de secours

Le maire fait savoir qu'il y a obligation d'installer des blocs de secours sur différents bâtiments communaux.

Il présente le devis établi par l'entreprise BOURBONNAIS d'un montant de 1 797.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** de reporter la décision dans l'attente d'autres devis.

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

15) Projet de travaux d'isolation des logements communaux

Le maire informe qu'en 2014, les intercommunalités du pays Terres de Lorraine se sont engagées dans la transition énergétique avec la démarche Tépos.

Suite à la venue de M. VOGEL, conseiller en énergie et à l'analyse énergétique des bâtiments de la commune, le logement sis au 1, rue des Prés s'avère être prioritaire, compte tenu de la situation constatée.

Des besoins en rénovation y ont été déterminés et il y a lieu de déposer un dossier auprès du fonds de soutien aux travaux d'économie d'énergies des communes, la date de retour des demandes de subventions étant fixée au 22 Février 2016.

Le Maire ajoute que les travaux devront être finalisés dans les trois années qui suivent la signature de la convention après obtention de la subvention, précisant que l'engagement de ces travaux est subordonné à l'obtention de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** d'autoriser le Maire à compléter et déposer le dossier de demande de »subvention et à signer tous les documents inhérents jusqu'à la validation de la subvention.
- **Réserve** sa décision finale dans l'attente de l'octroi de la subvention

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

16) Adhésion de la commune au dispositif de collecte du syndicat départemental d'électricité

Le maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

La démarche du sde54 est destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Le maire propose d'adhérer au groupement de collecte pour la troisième période du dispositif courant jusqu'au 31.12.2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** d'adhérer à la convention SDE54 / Commune, pour la gestion de Certificats d'Economie d'Energie
- **autorise** le maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

17) Projet d'assainissement communal. Deuxième réalisation de la mesure des eaux claires parasites

Le maire explique les résultats de la première mesure des eaux claires parasites ne sont pas suffisamment exploitables pour en tirer des conclusions fiables, compte tenu de la faiblesse des précipitations au cours de la période d'observation.

Ainsi, une deuxième mesure des eaux claires parasites est elle souhaitée par l'agence de bassin Rhin Meuse et le Conseil Départemental 54 notamment.

Le maire présente le devis établi par l'entreprise E.V.I. pour réaliser cette étude, le montant s'élevant à 1 050.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **décide** de réaliser la deuxième mesure des eaux claires parasites et de la confier à l'entreprise E.V.I. pour un montant de 1 050.00 € HT

- **autorise** le maire à signer tous les documents inhérents

Adopté par 9 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

18) Demande d'intégration à des commissions communales

Le maire donne lecture d'un courrier de M. Pascal GEORGE, conseiller municipal, qui souhaite intégrer certaines commissions communales. (Forêt, voirie, assainissement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **accepte** l'intégration de M. Pascal GEORGE dans les 3 commissions suivantes :
*** Forêt, Voirie et Assainissement**

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « abstention ».

M. Pascal GEORGE, directement intéressé n'a pas pris part au vote

19) Questions diverses

. Le Maire a donné connaissance de l'existence de l'association « GRAND NANCY DEFI'B » ayant pour projet de constituer un réseau de Sauveteurs volontaires de proximité formés à l'utilisation du défibrillateur et aux massages cardiaques.

.En réponse à une question posée par M. Pascal GEORGE pour le compte de M. Domenico LUZI, le maire précise que les conditions de locations sont précisées dans le bail de la parcelle ZD16, aucun avenant n'y ayant été apporté depuis sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.